



# CONSEILS SUR LE RETOUR DE CONSIGNE

## NOTRE SYSTÈME D'ÉCHANGE

Les produits VEGE sont généralement vendus sur la base d'un échange et une caution est demandée. Un système d'échange rapide et efficace est essentiel au processus de reconditionnement. Votre ancienne unité (noyau) est la matière première de notre commerce.

**Veillez retourner votre unité de base à votre fournisseur dès que vous pourrez**



Les conditions locales s'appliqueront, vérifiez auprès de votre fournisseur les modalités de retour et veillez à ce que votre consigne soit créditée le plus rapidement possible.

## CLIENT / DISTRIBUTEUR

En général, la procédure de retour exigera :

1. Vidange des produits impérative.
2. Les anciennes unités doivent être renvoyées dans leur cadre/boîte de transport d'origine.
3. Les articles doivent être préparés pour l'expédition et étiquetés avec des informations VEGE.
4. Vous devez contacter votre fournisseur afin d'organiser le retour.

## DISTRIBUTEUR DE VEGE - USINE

Tous les distributeurs agréés VEGE renverront les unités de base lors des expéditions en vrac. Contactez votre fournisseur habituel pour organiser le retour.

## LES LIGNES DIRECTRICES DE BASE EN MATIÈRE DE RETOUR

VEGE accepte les unités de base pour un remboursement complet sous réserve d'une inspection à réception dans le cadre de la période fixée.

**Pour assurer le remboursement complet de la caution :**

- Renvoyez la vieille matière dans le délai imparti.
- Les anciennes unités doivent être exemptes de fissures et de dommages extérieurs.
- L'unité retournée doit être identique.
- Les unités retournées doivent être complètes - assemblées et sans pièces manquantes.
- Les anciennes unités doivent être retournées dans le châssis/boîte de transport d'origine.

Si une unité d'échange ne respecte pas ces conditions, une pénalité peut être appliquée ( voir CGV). En cas de doute, consultez notre service Commercial avant d'effectuer un remboursement à votre client.

Les cadres de transport sont des articles de valeur, même si une vieille unité ne peut pas être retournée ou est endommagée au-delà de toute réparation, une facturation sera émise pour tous les cadres non retournés.



# TRÈS IMPORTANT



6 ÉTAPES SIMPLES QUI VOUS PERMETTRONT D'ÉCONOMISER €€€€€



## VÉRIFIER QUE LES MARCHANDISES NE SONT PAS ENDOMMAGÉES AVANT DE SIGNER

Tout dommage constaté après le départ du transporteur est de votre responsabilité. Les demandes de garantie sont invalidées.



## VÉRIFIER LA COMPATIBILITÉ DES PRODUITS AVANT DE LES MONTER

Aucune réclamation pour la main d'œuvre ou les pièces nécessaires à la conformité du produit ne sera acceptée "après coup" si ce produit arrive avec des pièces de Transport ( exemple, carter), vous devrez remplacer ces pièces à votre charge. En cas de doute, vérifiez auprès de votre fournisseur.



## L'ANCIENNE UNITÉ DOIT ÊTRE VIDANGÉE DE TOUTE HUILE POUR ÉVITER UNE CHARGE DE CONTAMINATION



## S'ASSURER QUE L'ANCIENNE matière EST SÉCURISÉE À L'AIDE DES BOULONS FOURNIS



## RÉUTILISER CE CARTON POUR COUVRIR LE RETOUR DE L'ANCIENNE UNITÉ

Le fait de ne pas vidanger l'huile usagée et d'emballer les marchandises peut entraîner une accusation de contamination de la part du transporteur.



## APPELEZ VOTRE FOURNISSEUR POUR ORGANISER LA COLLECTE DE VOTRE VIEILLE MATIÈRE

Lorsque le transporteur enlève les marchandises, demandez une preuve d'enlèvement, en cas de contestation, vous perdrez votre caution.